



23, 24 & 25 MAI 2026

36ÈME
TOUR DES
ÉCUREUILS

3 JOURS DE COURSE • UN TERRITOIRE • DES PASSIONS



3 JOURS
DE COURSE



DES PARCOURS
EXIGEANTS



L'AVENIR DU
CYCLISME





LE MOT DU PRÉSIDENT



C'est avec un immense plaisir que j'ai l'honneur de vous retrouver pour cette 36^e édition du Tour des Écureuils.

Après une édition 2025 disputée sur deux journées, nous sommes heureux de renouveler cette année avec le format traditionnel en trois étapes. Un retour attendu, qui permettra aux coureurs de s'exprimer pleinement au fil d'une épreuve encore plus complète, exigeante et passionnante.

Le Tour des Écureuils confirme ainsi son statut de compétition prestigieuse, réservée exclusivement aux Open/Access, et demeure un véritable terrain d'expression pour les meilleures équipes.

Parmi les temps forts de cette édition, le retour de l'étape d'Origine Gans lors de la deuxième étape marque une volonté de renouer avec l'histoire et l'identité de l'épreuve. Ce rendez-vous emblématique promet une étape intense et sélective, au cœur d'un territoire fidèle à la course.

L'engouement pour le Tour des Écureuils ne cesse de grandir, et malgré les contraintes liées à la capacité d'accueil, nous vous remercions sincèrement pour votre fidélité et votre enthousiasme.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une expérience mémorable au fil de ces trois étapes, placées sous le signe du sport, du dépassement de soi et de la convivialité.

Bonne route à tous et à très bientôt !

Gérard BOISSAVY

PRÉSIDENT DU VÉLO CLUB DE BAZAS-BERNOS-BEAULAC



HORAIRES À RETENIR ///



SAMEDI 23 MAI 2026

1^{ÈRE} ÉTAPE

09H00 à 10H30 : Permanence la salle multi-activités à côté du Gymnase Sainte-Ciucque à Bazas
10H45 : Réunion des directeurs sportifs
11H45 : Repas des coureurs au lycée agricole de Bazas
14H30 : Signature/Présentation des équipes
15H30 : Départ de la 1^{ère} étape à SAUVETERRE DE GUYENNE
18H10 : Arrivée à SAUVETERRE DE GUYENNE
18H30 : Fin du protocole
20H30 : Repas au lycée agricole de Bazas



DIMANCHE 24 MAI 2026

2^{ÈME} ÉTAPE

07H30 à 08H00 : Petits déjeuner au lycée agricole de Bazas
11H00 : Repas au Lycée Agricole de Bazas
13H45 : Signature/Présentation des équipes
14H30 : Départ de la 2^{ème} étape à ORIGINE
17H15 : Arrivée à GANS
18h30 : Fin du protocole sur podium
20H30 : Repas au lycée agricole de Bazas



LUNDI 25 MAI 2026

3^{ÈME} ÉTAPE

07H30 à 08H00 : Petits déjeuner au lycée agricole de Bazas
11H00 : Repas au Lycée Agricole de Bazas
13H45 : Signature/Présentation des équipes
14H30 : Départ de la 2^{ème} étape à BERNOS-BEAULAC
17H15 : Arrivée à BAZAS
18h30 : Fin du protocole sur podium



PASSION



SPORT



PARTAGE



RÈGLEMENT



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME
NOUVELLE-AQUITAINE



ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Tour des Ecoreuils est organisé par le Vélo Club Bazas / Bernos-Beaulac, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.
Elle se dispute les 23, 24 et 25 mai 2026.



ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

Cette épreuve est inscrite au calendrier régional de la FFC classe 2.24.2 et sera disputée par équipe de 5 coureurs (équipes de clubs, départements ou régions et mixtes) et est ouverte aux OPEN 1-2-3 et ACCESS 1-2-3-4



ARTICLE 3. PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra le **samedi 23 mai 2026 de 9h à 10h30** à la salle multi-activités à coté du Gymnase Sainte-Cluque à Bazas. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipe se fait à la permanence suivant les horaires mentionnés ci-dessus. Chaque coureur recevra deux dossards et une plaque de cadre à restituer à la permanence d'arrivée. La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence des membres du collège des arbitres, est fixée le **samedi 23 mai 2026 à 10h45** à la salle multi-activités à Bazas.
La permanence d'arrivée se tiendra à proximité du site d'arrivée de la dernière étape au **podium**.



ARTICLE 4. RADIO TOUR

La fréquence émise pour les informations courses vous sera communiquée lors de la réunion des directeurs sportifs.



ARTICLE 5. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par des véhicule de l'organisation : **1 voiture**. Des paires de roues seront demandées aux directeurs sportifs afin de compléter les effectifs de chaque véhicule d'assistance.



ARTICLE 6. RÈGLE DES 3KM

La règle des 3 derniers kilomètres sera appliquée sur les étapes 1 et 3.



ARTICLE 7. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Les délais d'arrivée ont été fixés à 25% sur les 3 étapes.
Conformément à l'article 2.6.28 du règlement de la Fédération Française de Cyclisme, le collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.



ARTICLE 8. LES CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :



• CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL AU TEMPS

Le Classement Général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes en tenant compte des pénalités. Selon l'article 2.6.13 dans le cas d'égalité de temps au classement général individuel, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.
Le leader du classement Général au temps portera un maillot jaune "**MARBRIERS TURANI FILLES**".



CLASSEMENT MEILLEUR SPRINTTEUR

Il s'obtient par l'addition des points attribués lors des sprints
Chaque sprint rapportera: 5, 3, 2 et 1 point(s).

Conformément à l'article 2.6.15 du règlement FFC, en cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de victoires d'étape
- Nombre de victoires dans les sprints comptant pour le classement général aux points
- classement général individuel au temps

Pour bénéficier du prix du classement du Meilleur Sprintteur, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Le leader du classement du Meilleur Sprintteur portera un maillot vert
"BAZAS MEDICAL SERVICE"



CLASSEMENT MEILLEUR GRIMPEUR

Il s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de l'ensemble des côtes retenues pour ce classement et rapportera: 6, 4, 2 et 1 point(s).

Conformément à l'article 2.6.15 du règlement FFC, en cas d'égalité au classement général individuel du Meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de victoires dans les côtes comptant pour le classement général du Meilleur Grimpeur
- Classement général individuel au temps

Pour bénéficier du prix du classement du Meilleur Grimpeur, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Le leader du classement du Meilleur Grimpeur portera un maillot blanc à pois rouge
"CULTURE VÉLO LANGON"



CLASSEMENT MEILLEUR JEUNE

Ce classement sera attribué au premier coureur jeune du classement général, soit 17 à 22 ans dans l'année.

Pour bénéficier du prix du classement du Meilleur Jeune, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Le leader du classement du Meilleur Jeune portera un maillot blanc
"ESPUNY TP"



EN CAS DE CUMUL DES MAILLOTS DE LEADER POUR UN COUREUR, SERONT APPLIQUÉES LES DISPOSITIONS SUIVANTES :



Au protocole, le leader réel de chaque classement recevra les maillots



Au départ de l'étape suivant, les maillots supplémentaires seront portés par le second au classement concerné, sauf si celui-ci est déjà porteur d'un maillot de leader, auquel cas, on fera appel au 3^{ème} du classement, etc.



L'ORDRE DE PRIORITÉ DES MAILLOTS SERA LE SUIVANT :

- 1 Maillot Jaune, Classement Général au temps
- 2 Maillot Vert, Meilleur Sprintteur
- 3 Maillot Blanc à Pois Rouge, Meilleur Grimpeur
- 4 Maillot Blanc, Meilleur Jeune



CLASSEMENT PAR ÉQUIPE

Conformément à l'article 2.6.14 du règlement FFC, le classement par équipe du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour
- Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour ; etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipe.



ARTICLE 9. PRIX

- Etape 1, 2 et 3 : 335€ /15 (65€, 53€, 43€, ...)
- Classement Général au temps : 396€ /20 (78€, 59€, 47€, ...)
- Classement meilleur sprinteur : 130€ /3 (69€, 38€ et 23€)
- Classement meilleur grimpeur : 130€ /3 (69€, 38€ et 23€)
- Classement général meilleur jeune : Prix en Nature
- Classement général par équipe : 330€ /3 (160€, 100€ et 70€)



ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à :

- 1re étape : Mairie de Sauveterre de Guyenne
- 2e étape : Mairie de Gans
- 3e étape : Mairie de Bazas



ARTICLE 11. PROTOCOLE

Sur la base des classements établis par l'organisateur, les coureurs ont l'obligation de se présenter à la cérémonie protocolaire officielle de remise des prix, maillots et signes distinctifs qui sera organisée dans l'ordre suivant :

> À l'issue de chaque étape

- Le vainqueur de l'étape du jour
- Le leader du classement général individuel au temps
- Les leaders des classements annexes (sauf classement par équipe)

> À l'issue de la dernière étape

- Le vainqueur de l'étape du jour
- Les vainqueurs des classements annexes (y compris classement par équipe)
- Le vainqueur au classement général individuel au temps



ARTICLE 11. PÉNALITÉS

Le barème de pénalité de la FFC est le seul applicable.



NUMÉROS D'URGENCE



MR LE PRÉSIDENT

05.56.25.06.99 / 06.73.14.27.27



PORTABLES DE LA COURSE

06.78.44.98.18 (Olivier BOISSAVY)

06.61.12.02.74 (Isabelle PUJOS)

06.73.14.27.27 (Gérard BOISSAVY)



MAIRIE DE BERNOS

05 56 25 41 42



MAIRIE D'ORIGNE

05 56 25 74 85



MAIRIE DE BAZAS

05 56 65 06 65



MAIRIE DE GANS

05 56 25 09 75



MAIRIE DE SAUVETERRE DE GUYENNE

05 56 71 50 43



LOGISTIQUE

Vous aurez à votre disposition



SECRÉTAIRE : PUJOS Isabelle



PRÉSIDENT DU JURY : MAURI Gregory



ARBITRES : BROUSTAUT Carine
LAVIGNAC Stéphane



JUGE À L'ARRIVÉE : LAVAUD Sophie



CHRONOMÉTREUR : TALBOT Didier



ARBITRES MOTOS : GAYRAUD Thomas
REIMHERR Stéphane



TRANSPONDEUR / INFORMATIQUE :
DEDIEU Vincent



RADIOS : CHASSAGNEVIROL Régis



UNE AMBULANCE

**SERA PRÉSENTE
DURANT TOUT LE TOUR**



HÔPITAUX EN CAS D'URGENCE

15 OU 112



HÔPITAL DE LANGON

Standard : 05.56.76.57.57

Urgences : 05.56.76.57.30



CENTRE HOSPITALIER SUD GIRONDE

37 chemin de la Ronde
33190 La Réole

05.56.76.57.57



VOITURE

Une voiture de dépannage
sera à votre disposition
durant tout le Tour.

**PENSEZ À PORTER DES ROUES
POUR LE DÉPANNAGE NEUTRE**

CULTURE
vélo
LANGON



LE SERVICE CYCLES

Culture Vélo 20 rue Paul Langevin 33210 Langon
Tél. 05.56.76.85.20

LES MAILLOTS DU 36^{EME} DU TOUR DES ECUREUILS 2026



**MAILLOT
DE LEADER**



**MAILLOT
MEILLEUR GRIMPEUR**



**MAILLOT
MEILLEUR SPRINTTEUR**



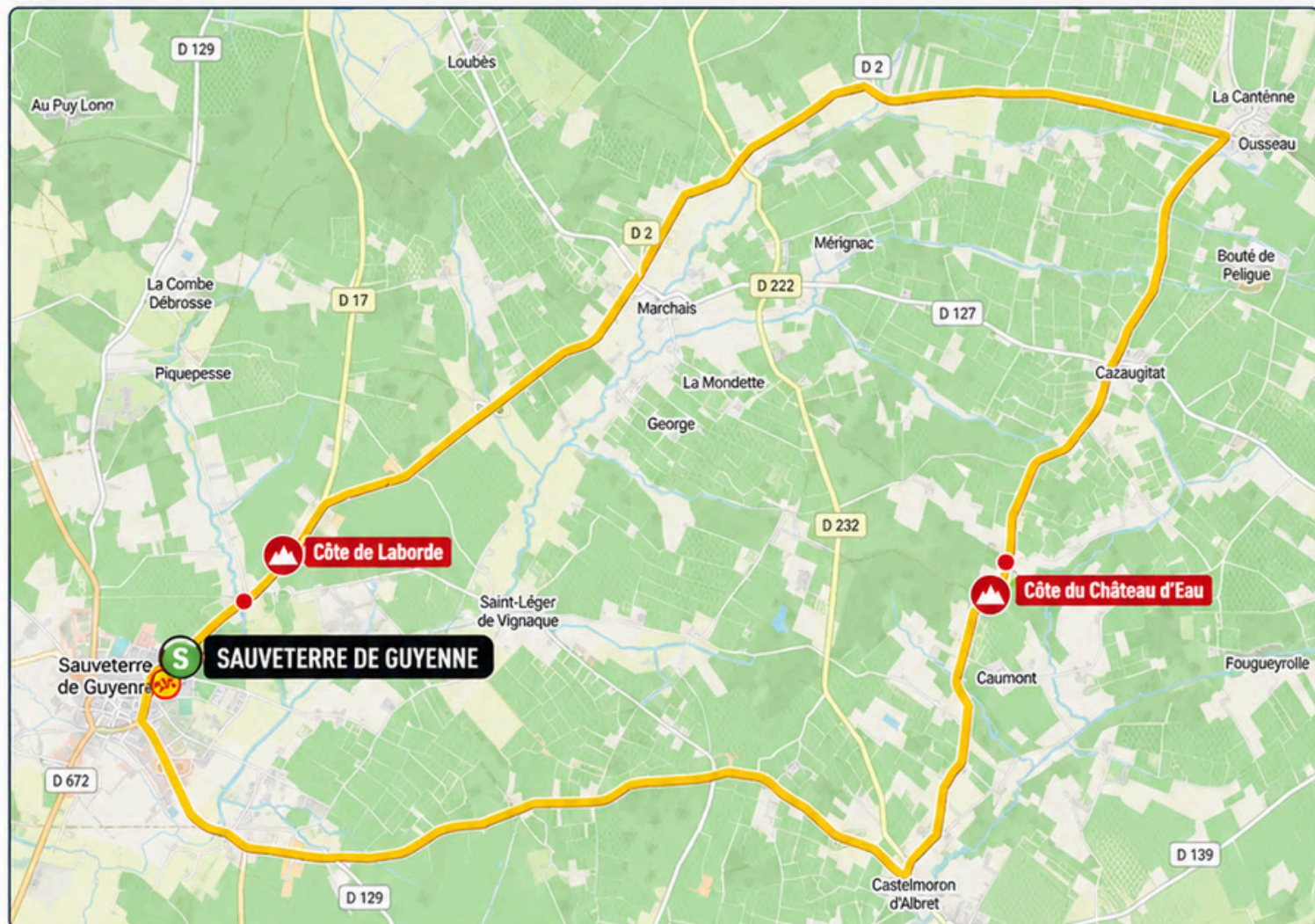
**MAILLOT
MEILLEUR JEUNE**



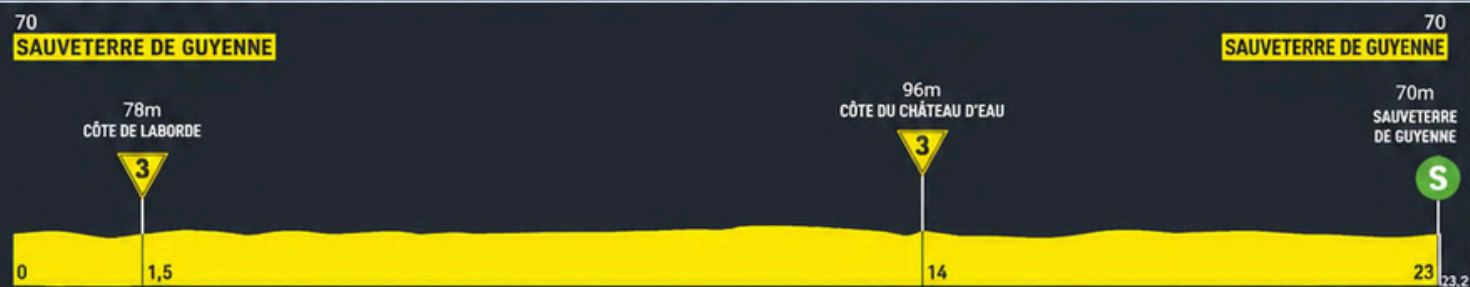
36 ^{ème} TOUR DES ECUREUILS 1 ^{RE} ÉTAPE		HORAIRES DE PASSAGE		
		VITESSE MOYENNE EN KM/H		
KM	ITINÉRAIRE	44,00	42,00	40,00
0	Sauveterre de Guyenne - DÉPART RÉEL	15:30:00	15:30:00	15:30:00
0,45	Boulevard du 11 Novembre 1918 D670 à droite D672	15:30:37	15:30:39	15:30:41
2,2	Car D672/D17 à droite D672	15:33:00	15:33:09	15:33:18
4,7	Cleyrac D572 tout droit	15:36:25	15:36:43	15:37:03
10,4	Soussac D672/D21 à droite	15:44:11	15:44:51	15:45:36
12,3	Cazaugitat D21 / tout droit	15:46:46	15:47:34	15:48:27
14,4	CÔTE DU CHÂTEAU D'EAU	15:49:38	15:50:34	15:51:36
14,9	Gontier Caumon D21 tout droit	15:50:19	15:51:17	15:52:21
16,7	Car Castelmoron D21/D230 à droite	15:52:46	15:53:51	15:55:03
21,6	St Romain de Vignade D230 tout droit	15:59:27	16:00:51	16:02:24
22	Car D230/D670 à droite	16:00:00	16:01:26	16:03:00
23,11	SAUVETERRE DE GUYENNE 1 ^{er} PASSAGE D670	16:01:31	16:03:01	16:04:40
23,56	Boulevard du 11 Novembre 1918 D670 à droite D672	16:02:08	16:03:39	16:05:20
24,91	CÔTE DE LABORDE	16:03:58	16:05:35	16:07:22
25,2	Car D672/D17 à droite D672	16:04:22	16:06:00	16:07:48
27,7	Cleyrac D672 tout droit	16:07:46	16:09:34	16:11:33
33,4	Soussac D672/D21 à droite	16:15:33	16:17:43	16:20:06
35,2	Cazaugitat D21 / tout droit	16:18:00	16:20:17	16:22:48
37,5	CÔTE DU CHÂTEAU D'EAU	16:21:08	16:23:34	16:26:15
39,6	Gontier Caumon D21 tout droit	16:24:00	16:26:34	16:29:24
39,7	Car Castelmoron D21/D230 à droite	16:24:08	16:26:43	16:29:33
44,6	St Romain de Vignade D230 tout droit	16:30:49	16:33:43	16:36:54
45	Car D230/D670 à droite	16:31:22	16:34:17	16:37:30
46,22	SAUVETERRE DE GUYENNE 2 ^{ème} PASSAGE D670	16:33:02	16:36:02	16:39:20
46,67	Boulevard du 11 Novembre 1918 D670 à droite D672	16:33:38	16:36:40	16:40:00
48,02	D672 tout droit	16:35:29	16:38:36	16:42:02
48,31	CÔTE DE LABORDE	16:35:53	16:39:01	16:42:28
50,81	Cleyrac D672 tout droit	16:39:17	16:42:35	16:46:13
56,51	Soussac D672/D21 à droite	16:47:04	16:50:44	16:54:46
58,31	Cazaugitat D21 / tout droit	16:49:31	16:53:18	16:57:28
60,61	CÔTE DU CHÂTEAU D'EAU	16:52:39	16:56:35	17:00:55
62,71	Gontier Caumon D21 tout droit	16:55:31	16:59:35	17:04:04
62,81	Car Castelmoron D21/D230 à droite	16:55:39	16:59:44	17:04:13
67,71	St Romain de Vignade D230 tout droit	17:02:20	17:06:44	17:11:34
68,11	Car D230/D670 à droite	17:02:53	17:07:18	17:12:10
69,33	SAUVETERRE DE GUYENNE 3 ^{ème} PASSAGE	17:04:32	17:09:03	17:14:00
69,78	Boulevard du 11 Novembre 1918 D670 à droite D672	17:05:09	17:09:41	17:14:40
71,13	CÔTE DE LABORDE	17:07:00	17:11:37	17:16:42
71,42	Car D672/D17 à droite D672	17:07:23	17:12:02	17:17:08
73,92	Cleyrac D672 tout droit	17:10:48	17:15:36	17:20:53
79,62	Soussac D672/D21 à droite	17:18:34	17:23:45	17:29:26
81,42	Cazaugitat D21 / tout droit	17:21:02	17:26:19	17:32:08
83,72	CÔTE DU CHÂTEAU D'EAU	17:24:10	17:29:36	17:35:35
85,82	Gontier Caumon D21 tout droit	17:27:02	17:32:36	17:38:44
85,92	Car Castelmoron D21/D230 à droite	17:27:10	17:32:45	17:38:53
90,82	St Romain de Vignade D230 tout droit	17:33:51	17:39:45	17:46:14
91,22	Car D230/D670 à droite	17:34:23	17:40:19	17:46:50
92,44	SAUVETERRE DE GUYENNE 4 ^{ème} PASSAGE	17:36:03	17:42:03	17:48:40
92,89	Boulevard du 11 Novembre 1918 D670 à droite D672	17:36:40	17:42:42	17:49:20
94,24	CÔTE DE LABORDE	17:38:31	17:44:38	17:51:22
94,53	Car D672/D17 à droite D672	17:38:54	17:45:03	17:51:48
97,03	Cleyrac D672 tout droit	17:42:19	17:48:37	17:55:33
102,73	Soussac D672/D21 à droite	17:50:05	17:56:45	18:04:06
104,53	Cazaugitat D21 / tout droit	17:52:32	17:59:20	18:06:48
106,83	CÔTE DU CHÂTEAU D'EAU	17:55:41	18:02:37	18:10:15
108,93	Gontier Caumon D21 tout droit	17:58:32	18:05:37	18:13:24
109,03	Car Castelmoron D21/D230 à droite	17:58:41	18:05:45	18:13:33
113,93	St Romain de Vignade D230 tout droit	18:05:22	18:12:45	18:20:54
114,33	Car D230/D670 à droite	18:05:54	18:13:20	18:21:30
115,55	SAUVETERRE DE GUYENNE - ARRIVÉE	18:07:34	18:15:04	18:23:20

-  DÉPART RÉEL
-  SPRINT INTERMÉDIAIRE
-  MEILLEUR GRIMPEUR
-  ARRIVÉE

PARCOURS



PROFIL DE L'ÉTAPE



Powered by La FlammeRouge

3 DERNIERS KILOMÈTRES



36 ^{ème} TOUR DES ECUREUILS 2 ^{ème} ÉTAPE		HORAIRES DE PASSAGE		
		VITESSE MOYENNE EN KM/H		
KM	ITINÉRAIRE	44,00	42,00	40,00
0	Origne Départ réel D200	15:00:00	15:00:00	15:00:00
4,3	Carrefour D220/D11 à gauche	15:05:52	15:06:09	15:06:27
9,5	Balizac Carrefour D11/D110 à gauche	15:12:57	15:13:34	15:14:15
14,5	Origne D110/D220 à gauche	15:19:46	15:20:43	15:21:45
19,1	Carrefour D220/D11 à gauche	15:26:03	15:27:17	15:28:39
24,3	Balizac Carrefour D11/D110 à droite	15:33:08	15:34:43	15:36:27
28,3	Lieu dit Mahon D110 tout droit	15:38:35	15:40:26	15:42:27
31,1	Carrefour Villandraut D110	15:42:25	15:44:26	15:46:39
31,8	Carrefour D8	15:43:22	15:45:26	15:47:42
40,6	Lieu dit la Bastide D8 tout droit	15:55:22	15:58:00	16:00:54
44,3	Bourideys D8 tout droit 	16:00:25	16:03:17	16:06:27
44,6	Carrefour D8/D115	16:00:49	16:03:43	16:06:54
49,4	Carrefour Souis D115/D9 tout droit D115	16:07:22	16:10:34	16:14:06
51,9	Cazalis Carrefour D115/D115E12 Tout droit D115E12	16:10:46	16:14:09	16:17:51
57,9	Carrefour D115E12/D114 à gauche	16:18:57	16:22:43	16:26:51
58,6	Préchac Carrefour D114/D9 à droite	16:19:55	16:23:43	16:27:54
63	Côte des Gilets D9 tout droit 	16:25:55	16:30:00	16:34:30
65,4	Pompejac D9 tout droit	16:29:11	16:33:26	16:38:06
72,6	Bazas D9 (Gymnase) tout droit 	16:39:00	16:43:43	16:48:54
72,8	Bazas Carrefour D9 Rue Alfred Séguinard à gauche	16:39:16	16:44:00	16:49:12
73	Bazas Rue Alfred Séguinard (Cours De Gaulle à droite)	16:39:33	16:44:17	16:49:30
73,6	Bazas cours de Gaulle/Cours Ausone à gauche	16:40:22	16:45:09	16:50:24
73,7	Bazas Cours Ausone/Cours Joffre à droite	16:40:30	16:45:17	16:50:33
73,8	Bazas Cours Joffre D9 à gauche	16:40:38	16:45:26	16:50:42
74,4	Rond-point sortie de Bazas D9 à droite	16:41:27	16:46:17	16:51:36
77,2	Carrefour D9/D110 à gauche	16:45:16	16:50:17	16:55:48
80,2	Gans 1er passage ligne d'arrivée D110 	16:49:22	16:54:34	17:00:18
82,6	Carrefour D110/D10 à gauche	16:52:38	16:58:00	17:03:54
85,6	Berthez D10 tout droit 	16:56:44	17:02:17	17:08:24
86,6	Auros cerrefour D10/D12 à gauche	16:58:05	17:03:43	17:09:54
97,2	Rond point Bazas D12/D9 à gauche	17:12:33	17:18:51	17:25:48
100	Carrefour D9/D110 à gauche	17:16:22	17:22:51	17:30:00
103	Gans 2ème passage Arrivée 	17:20:27	17:27:09	17:34:30

-  DÉPART RÉEL
-  SPRINT INTERMÉDIAIRE
-  MEILLEUR GRIMPEUR
-  ARRIVÉE

PROFIL DE L'ÉTAPE

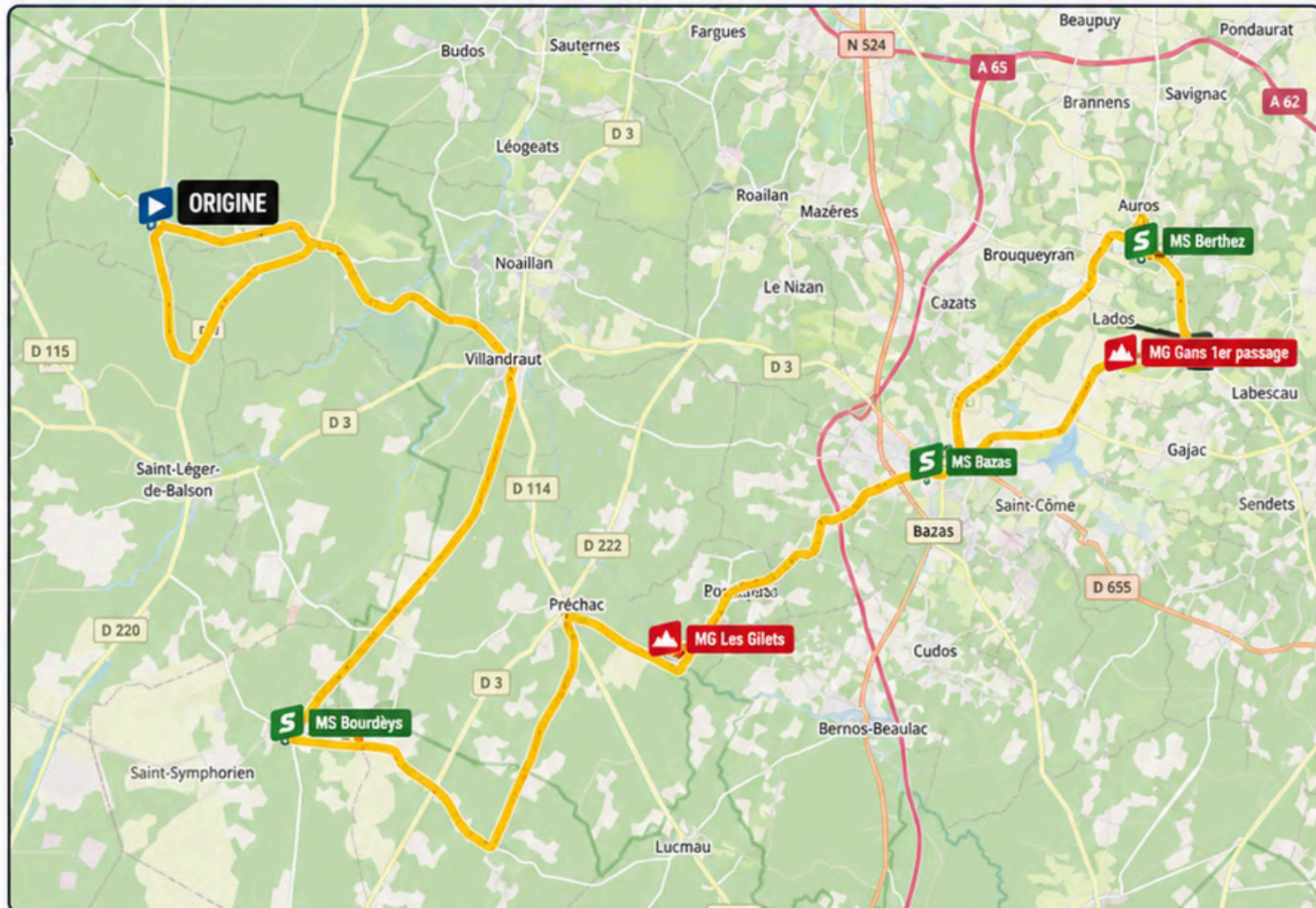
ORIGNE

98

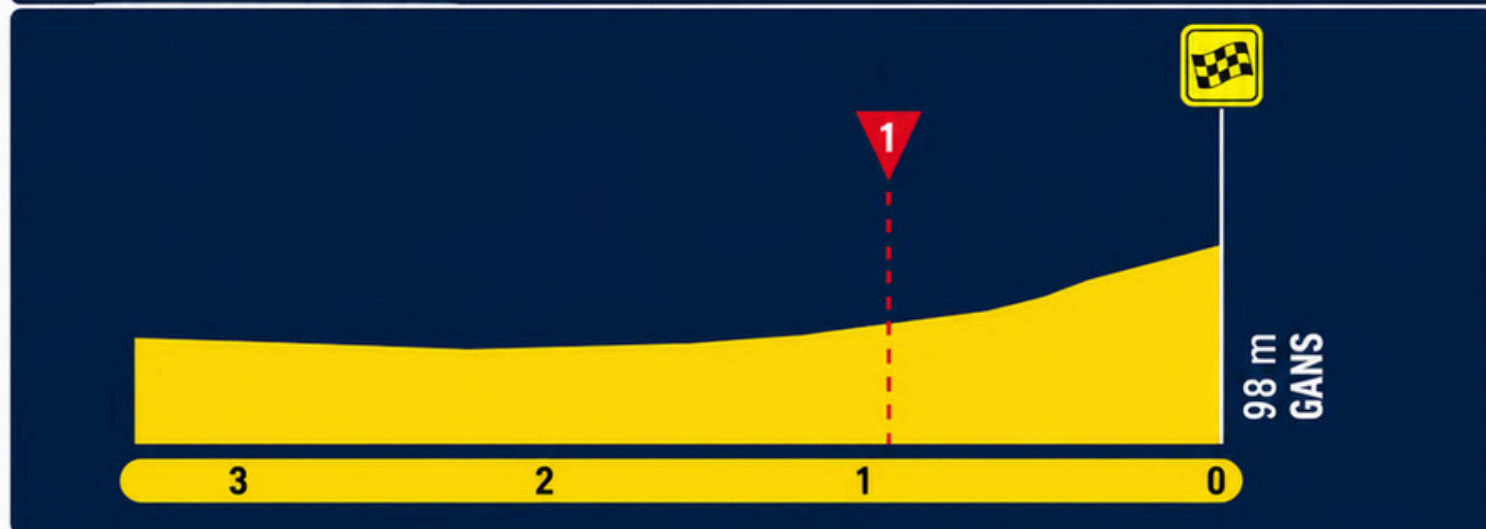
GANS



PARCOURS



3 DERNIERS KILOMÈTRES

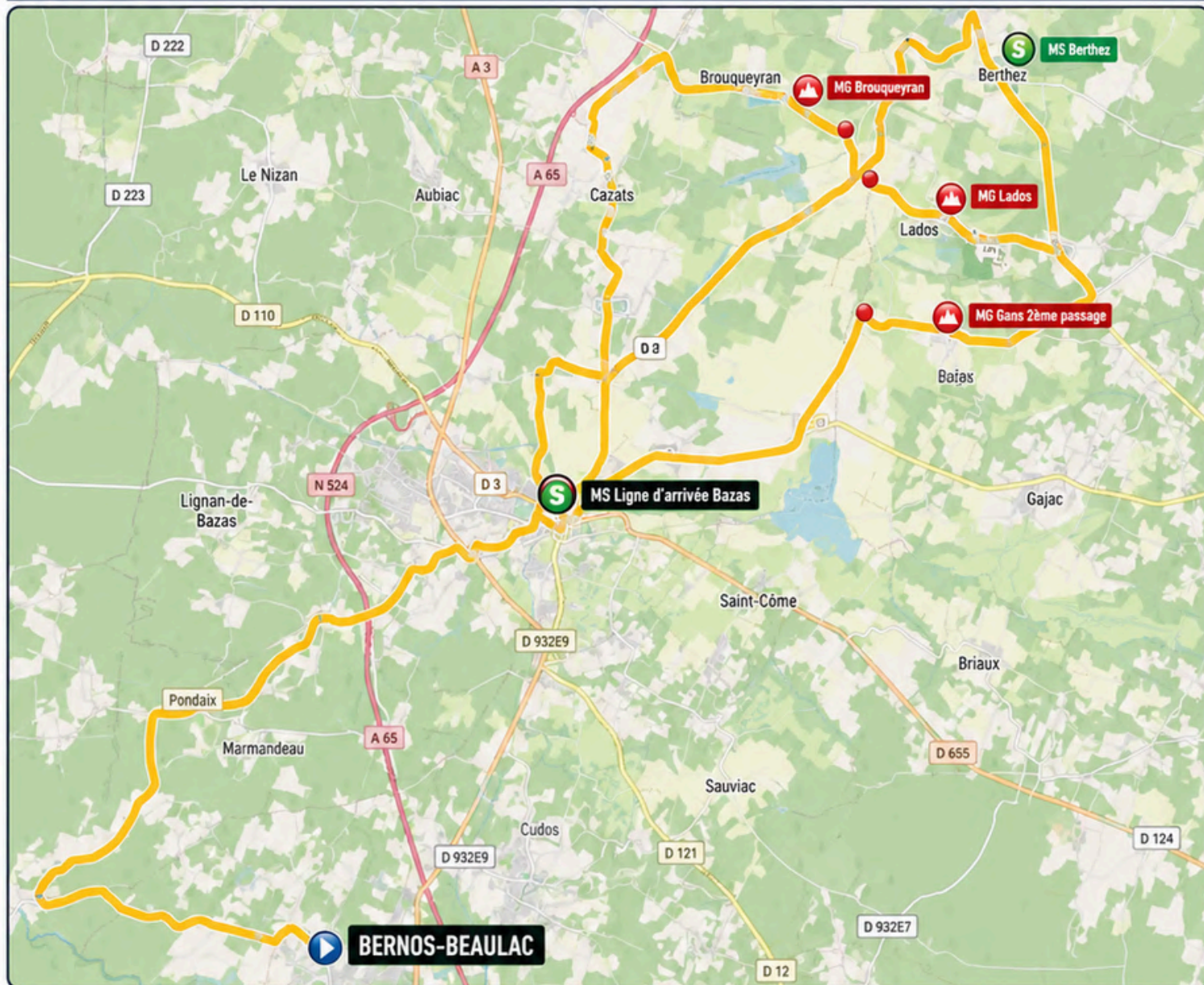


36 ^{ème} TOUR DES ECUREUILS 3 ^{ème} ÉTAPE		HORAIRES DE PASSAGE		
		VITESSE MOYENNE EN KM/H		
KM	ITINÉRAIRE	44,00	42,00	40,00
2,6	Bernos-Beaulac départ fictif place de la mairie	14:30:00	14:30:00	14:30:00
0	Départ Réel	14:35:00	14:35:00	14:35:00
2,1	Car C1/D9 à droite (Les Gilets)	14:37:52	14:38:00	14:38:09
4,3	Pompéjac D9	14:40:52	14:41:09	14:41:27
8,2	Lieu dit Darmand D9 tout droit	14:46:11	14:46:43	14:47:18
11,8	Bazas Gymnase à Gauche	14:51:05	14:51:51	14:52:42
12	Car. D932E3 à droite Cours de Gaulle	14:51:22	14:52:09	14:53:00
12,5	Car. Cours de Gaulle D655 Coursd Ausone	14:52:03	14:52:51	14:53:45
12,8	Car. 655/D9 à gauche	14:52:27	14:53:17	14:54:12
13,4	Rd point D9/D12 à gauche	14:53:16	14:54:09	14:55:06
19,6	Car D12/D125 à droite	15:01:44	15:03:00	15:04:24
20,75	MG Lados D125	15:03:18	15:04:39	15:06:07
22,7	Car. D125/D10 à gauche	15:05:57	15:07:26	15:09:03
25,2	BERTHEZ D10	15:09:22	15:11:00	15:12:48
26,2	Auros Car. D10/D12 à gauche	15:10:44	15:12:26	15:14:18
29,7	Car D12/D125 à droite	15:15:30	15:17:26	15:19:33
30,9	MG Brouqueran D125	15:17:08	15:19:09	15:21:21
33,2	Car.D125/D123 à gauche	15:20:16	15:22:26	15:24:48
35,8	CAZATS	15:23:49	15:26:09	15:28:42
38,3	Car. D123/D12 na droite	15:27:14	15:29:43	15:32:27
39,8	Rd point D12/D9 à gauche	15:29:16	15:31:51	15:34:42
42,8	Car. D9/D110 à gauche	15:33:22	15:36:09	15:39:12
45,7	MG Gans D110 1er passage	15:37:19	15:40:17	15:43:33
48,1	Carrefour D110/D10 à gauche	15:40:35	15:43:43	15:47:09
51,1	Berthez D10 tout droit	15:44:41	15:48:00	15:51:39
52,1	Auros cerrefour D10/D12 à gauche	15:46:03	15:49:26	15:53:09
62,7	Rond point Bazas D12/D9 à gauche	16:00:30	16:04:34	16:09:03
65,5	Carrefour D9/D110 à gauche	16:04:19	16:08:34	16:13:15
68,5	MG Gans D110 2ème passage	16:08:25	16:12:51	16:17:45
70,9	Carrefour D110/D10 à gauche	16:11:41	16:16:17	16:21:21
73,9	Berthez D10 tout droit	16:15:46	16:20:34	16:25:51
74,9	Auros cerrefour D10/D12 à gauche	16:17:08	16:22:00	16:27:21
85,5	Rond point Bazas D12/D9 tout droit	16:31:35	16:37:09	16:43:15
86,2	Car. Cours Joffre D965 à droite	16:32:33	16:38:09	16:44:18
87,2	Bazas Cours Gambetta 1er Passage Ligne Arrivée	16:33:55	16:39:34	16:45:48
87,9	Cours Gametta/Rue Arnaud des pains à droite	16:34:52	16:40:34	16:46:51
91	Car. D123 à droit	16:39:05	16:45:00	16:51:30
91,1	Car. D123/D12 na droite	16:39:14	16:45:09	16:51:39
92,5	Rd point Bazas D9/D12 à gauche D12	16:41:08	16:47:09	16:53:45
93,2	Car. Cours Joffre D965 à droite	16:42:05	16:48:09	16:54:48
94,2	Bazas Cours Gambetta 2ème Passage Ligne Arrivée	16:43:27	16:49:34	16:56:18
94,9	Cours Gametta/Rue Arnaud des pains à droite	16:44:25	16:50:34	16:57:21
98,1	Car. D123 à droit	16:48:46	16:55:09	17:02:09
98,2	Car. D123/D12 na droite	16:48:55	16:55:17	17:02:18
99,6	Rd point Bazas D9/D12 à gauche D12	16:50:49	16:57:17	17:04:24
100,3	Car. Cours Joffre D965 à droite	16:51:46	16:58:17	17:05:27
101,3	Bazas Cours Gambetta 3ème Passage Ligne Arrivée	16:53:08	16:59:43	17:06:57

-  DÉPART RÉEL
-  SPRINT INTERMÉDIAIRE
-  MEILLEUR GRIMEUR
-  ARRIVÉE



PARCOURS



3 DERNIERS KILOMÈTRES



REGLES DE SECURITE

ANNEXE AU REGLEMENT SPORTIF



Il est absolument nécessaire de donner au responsable des véhicules le **numéro d'immatriculation, type de véhicule et nom du conducteur** afin de pouvoir l'inclure dans la liste des véhicules suiveurs.



ASSURANCE DES VEHICULES ET MOTOS

Tout accident pendant l'épreuve, à l'échelon course, devra être signalée immédiatement au responsable des véhicules et fera l'objet de constat amiable ou autre suivant le cas.



CIRCULATION DES VEHICULES

- ▶ Tous les véhicules doivent rouler en feux de croisement.
- ▶ En règle générale, le déplacement de la colonne s'effectue sur la voie de droite, celle de gauche étant réservée au dépassement chaque fois que cela est possible, mais ne doit être occupée que le temps nécessaire pour effectuer une manœuvre.
- ▶ Il est impératif de faciliter la remontée des motos de sécurité à l'arrivée du peloton.
- ▶ Le Directeur de l'épreuve fera « avancer » les véhicules à l'avant de l'épreuve pour assurer la bonne marche de l'épreuve.



REGLES SPORTIVES

Le président du jury et les arbitres assurant la régularité sportive de l'épreuve, pour le placement des véhicules et notamment le dépassement des groupes des coureurs, sera soumis à l'autorisation des arbitres.



ESPRIT SPORTIF

Nous comptons sur vous tous pour respecter les horaires et places revenant à chacun, avec tolérance et courtoisie, pour que le meilleur climat amical et sportif règne sur notre Tour.



MERCI DE VOTRE COMPREHENSION ET BONNE ROUTE



QUELQUES PRÉCISIONS SUR L'ÉPREUVE



Un chèque caution d'un montant de **400€** devra être versé au comité organisateur afin que l'équipe soit prise en compte. Tout désistement avant le tour entrainera la non restitution du chèque. Autrement il sera restitué avec les résultats définitifs du Tour.



ACCUEIL - HÉBERGEMENT

Salle multi-activités à Bazas

IL EST IMPÉRATIF D'AMENER LES SACS DE COUCHAGE



PERMANENCE (SALLE MULTI-ACTIVITÉS À BAZAS)

- Equipement radio (le samedi matin seulement)
- Réunion des arbitres (le samedi matin)
- Contrôle des licences



PLAQUES DE CADRE

Les coureurs doivent fixer à l'arrière du cadre la plaque numérotée qui lui sera remise.

Il est interdit de transformer ou de réduire les dossards et plaques de cadres.

La remise des dossards et plaques se fera le samedi 23 mai 2026, à partir de 9H00, par les directeurs sportifs de l'équipe, à la salle multi-activités à Bazas.

L'organisateur ne fournira pas d'épingles pour les dossards et ni les rislants pour les plaques de cadre.

Tous dossards et plaques de cadres non rendus, seront sanctionnés par une amende de 15€ par objets manquants.



RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Lors de la première étape en ligne l'ordre de marche des véhicules des équipes est fixé par tirage au sort.

Pour la 1^{ère} étape le n°1 sera porté par la voiture de l'organisation.

Pour les étapes suivantes l'ordre de marche est établi en fonction de la position du premier coureur de chaque équipe au classement général individuel au temps.



COMPORTEMENT DES ÉQUIPES

Le directeur sportif sera rendu responsable des manquements de son équipe.

Il devra s'assurer de l'état de propreté du lieu d'hébergement en le quittant.

36^{eme} DU TOUR DES ECUREUILS 2026



**POUR CLOTURER CETTE ÉPREUVE,
NOUS VOUS INVITONS À PRENDRE
LE POT DE L'AMITIÉ QUI AURA LIEU
AU PODIUM À 18H00**



Vélo Club
Bazas - Bernos Beaulac